

CHARTRE DE L'OBSERVATOIRE DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES PRATIQUES POLICIERES DE LA SECTION LILLOISE DE LA LDH EN PARTENARIAT AVEC LE SAF



Depuis plusieurs années, la mise en œuvre de lois sécuritaires alimente un climat de tension entre la police et la population, notamment en ce qui concerne le maintien de l'ordre public. Dans les rues, les quartiers, les commissariats, les relations de la police avec la population se dégradent.

L'utilisation des forces de police et de gendarmerie par le Gouvernement aboutit parfois à faire obstacle à l'expression de la contestation dans l'espace public, notamment par l'emploi d'armes de guerre, d'abord dans les quartiers populaires, à l'encontre des jeunes en particulier, puis lors des manifestations, avec pour conséquence des traumatismes, des blessures graves, ou même des mutilations.

En attestent les multiples réactions des instances nationales (Défenseur des droits, Commission nationale consultative des droits de l'Homme) et internationales (Comité des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe ; Rapporteur spécial des droits de l'Homme de l'ONU), ainsi que les vives inquiétudes exprimées publiquement par les services soignants, qui ont eu à traiter ces dernières années un nombre sans précédent de personnes victimes de lésions graves. Pourtant, le Gouvernement français persiste à nier la réalité.

Face à l'ampleur et à la gravité de la situation actuelle, la section lilloise de la Ligue des droits de l'Homme a décidé, en partenariat avec la section lilloise du Syndicat des avocats de France, de constituer un Observatoire des libertés publiques et des pratiques policières. L'observatoire se fixe comme objectifs de documenter les pratiques policières, l'utilisation et le respect des procédures, notamment judiciaires, et d'informer de leurs droits les personnes concernées par ces pratiques.

Des observatrices et observateurs, militants de la section LDH Lille, sont présents sur les lieux où s'exercent ces pratiques, observent et recueillent des témoignages. Des rapports et analyses seront rendus publics afin de sensibiliser les citoyens, les acteurs de la justice et les pouvoirs publics, d'alimenter le débat d'intérêt général sur les libertés.

Trois principes fondamentaux guident l'action de l'Observatoire des libertés publiques et des pratiques policières LDH-Lille : **neutralité, sécurité, confidentialité**